

*Date de dépôt : 29 janvier 2014*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 10188 ouvrant un crédit d'investissement de 25 602 000 F destiné à l'extension et aux nouveaux équipements et systèmes des technologies de l'information et de la communication**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Anne Marie von Arx-Vernon**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des finances a étudié ce projet de loi 11180 lors de sa séance du 4 décembre 2013, sous la présidence de M. Frédéric Hohl, assisté par l'excellent secrétaire scientifique de la commission, M. Nicolas Huber.

Le procès-verbal de cette séance a été pris par M<sup>me</sup> Marianne Cherbuliez.

Auparavant, la sous-commission informatique, sous la présidence de M. Roger Deneys et avec M. Aurélien Riondel au procès-verbal, avait examiné ce projet le 21 août 2013 pour préavis. Le très bref débat de cette séance a été restitué oralement en plénière de commission par la rapporteure.

En sous-commission informatique, le département de la sécurité était représenté par MM. Eric Favre, directeur général des systèmes d'information de l'Etat, et Bernard Taschini, secrétaire général adjoint. Le débat en Commission des finances s'est quant à lui déroulé sans représentants des départements.

Que tous soient ici remerciés pour leur précieuse contribution.

## Débats en sous-commission informatique

Le secrétaire général adjoint du DS annonce que les crédits de programmes avaient pour but de renouveler et faire évoluer les systèmes informatiques. Entre 2008 et 2010, il a été décidé de séparer les crédits de renouvellement et les crédits d'extension. Il annonce que le crédit de renouvellement a pour sa part été bouclé. Il signale qu'il ne s'agit pas de logiciels applicatifs mais généraux, comme par exemple les logiciels de messagerie.

Le Président demande si les chiffres comprennent les frais d'achat de la suite Office.

Le secrétaire général adjoint du DS répond que ces dépenses se trouvent dans les crédits de renouvellement.

Un commissaire (UDC) fait remarquer que les chiffres sont colossaux et que les commissaires n'ont ni les compétences ni les informations nécessaires à l'évaluation de la bonne utilisation des crédits.

Le secrétaire général adjoint du DS reconnaît que les montants sont importants dans l'absolu, mais qu'ils restent relatifs au vu de la valeur du patrimoine informatique de l'Etat, qui est évalué à plus de 500 millions. Il rappelle que le ratio global des dépenses informatiques de l'Etat par rapport au budget général, indicateur particulièrement pertinent, est tout à fait bon.

Le Président se demande s'il ne serait pas utile d'ajouter des valeurs de quantités, qui permettraient d'apprécier les montants en jeu.

Le secrétaire général adjoint du DS répond que le nombre total des postes de travail de l'Etat est d'environ 30 000. Il rappelle que les appels d'offre se font au niveau romand, afin de limiter au maximum les coûts. Il signale également que la durée de renouvellement a été portée de 4 à 5 ans. Il affirme que l'extension du parc de PC est quasiment arrivée à son terme, vu que chaque collaborateur dispose de son poste personnel.

Un commissaire (L) abonde dans le sens du Président. Il rappelle que les membres de la constituante s'étaient offert des Mac bien plus chers que les PC.

Le secrétaire général adjoint du DS annonce que le département transmettra à la commission quelques exemples datant de l'époque du projet.

Le directeur général des systèmes d'information précise que le coût des postes est très bas, et que c'est le coût total d'un poste de travail qui est élevé. En comptant l'installation, le prix du réseau, le salaire des informaticiens et, de façon générale, toutes les dépenses liées à l'informatique, un poste de travail coûte 8 400 F par année.

Le Président, en l'absence d'autres questions, met aux voix le préavis de la sous-commission informatique à la Commission des finances :

Pour :	6 (1 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 R, 1 L, 1 UDC)
Contre :	—
Abstention :	—

**Le préavis de la sous-commission est favorable.**

### **Débats en Commission des finances**

La rapporteure précise qu'avant la séance de commission du 4 décembre, ce projet de loi figurait déjà à l'ordre du jour de la séance du 16 octobre. Toutefois, étant donné qu'à cette date, un complément d'information du DS devait encore être reçu, la rapporteure avait d'emblée proposé à la commission d'attendre la réception de ce document. Il n'y avait donc pas eu de débat ce jour-là.

Le 4 décembre, la rapporteure a rappelé que la sous-commission avait posé des questions sur la qualité et le prix des imprimantes. Des éléments de réponse ont été fournis par le département. Il s'agissait, pour les commissaires, notamment de vérifier que les achats avaient été faits au plus juste, de connaître les prix des divers objets, de savoir qu'il y avait eu un regroupement des achats permettant d'avoir de meilleurs prix, qu'il y avait eu un appel d'offres ouvert, etc. Ces informations reçues ont pour but de rassurer les Commissaires, qui étaient inquiets de l'utilisation des deniers publics pour des achats qui leur semblent toujours exorbitants.

Le président suggère de passer aux voix.

### **Vote en premier débat**

Le Président met aux voix l'entrée en matière du PL 11180.

#### **L'entrée en matière du PL 11180 est acceptée par :**

Pour :	12 (1 EAG, 1 S, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Contre :	—
Abstentions :	2 (1 S, 1 Ve)

### **Vote en deuxième débat**

Le Président met aux voix l'article 1 « Bouclement ».

**Pas d'opposition, l'article 1 est adopté.**

Le Président met aux voix l'article 2 « Subvention ».

**Pas d'opposition, l'article 2 est adopté.**

Le Président met aux voix l'article 3 « Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève ».

**Pas d'opposition, l'article 3 est adopté.**

### **Vote en troisième débat**

**Le PL 11180, dans son ensemble, est adopté par :**

Pour : 12 (1 EAG, 1 S, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : –

Abstentions : 2 (1 S, 1 Ve)

Catégorie : extraits (III)

### **Commentaires de la rapporteure**

Mesdames les députées, Messieurs les députés, la Commission des finances s'est assurée rigoureusement de l'exactitude des montants dépensés et a pris le temps d'en discuter en profondeur.

C'est avec l'assurance de la bonne gestion des montants investis, dans la limite des moyens limités des modestes député-e-s de milice, que la Commission des finances, à la quasi-unanimité, a voté ce PL et vous remercie de bien vouloir en faire autant.

### Annexe :

- *Note sur le prix des PC*

## **Projet de loi (11180)**

**de boucllement de la loi 10188 ouvrant un crédit d'investissement de 25 602 000 F, destiné à l'extension et aux nouveaux équipements et systèmes des technologies de l'information et de la communication**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi n° 10188 du 25 avril 2008 se décompose de la manière suivante:

Montant brut voté	25 602 000 F
Dépenses brutes réelles	<u>24 741 496 F</u>
Non dépensé	860 504 F

### **Art. 2      Subvention**

Une subvention non prévue a été payée pour un montant de 9 952 F.

### **Art. 3      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

*ANNEXE*

Monsieur le Secrétaire scientifique, cher Monsieur,

Lors de l'examen du PL 11180 de bouclage de la loi 10188 ouvrant un crédit d'investissement de 25'602'000F destiné à l'extension et aux nouveaux équipements et systèmes des technologies de l'information et de la communication, la sous-commission informatique avait demandé des exemples des prix pratiqués à l'époque pour l'acquisition de PC.

Sur la base d'une extraction de factures, je vous transmets les exemples suivants :

**PC standard**

HP COMPAQ ELITE 8000 SFF -INTEL CORE E DUOE8400- 4GB- DD250GB-LECTEUR GRAVEUR : 579 CHF

**Ecran**

ECRAN HP 22" LA2205WG 22-INCH TFT : 195 CHF

**Ordinateurs portables :**

PORTABLE HP 8530P - INTEL CORE2 DUO P8700 - MEMOIRE 4 GB - DD 160GB -ECRAN LCD 15.4 WSXGA - DVD RW - WIFI - WINDOWS 7 PRO : 1107 CHF

PORTABLE HP ELITEBOOK 8440P WWAN - INTEL I5-520M 2.40GHZ- MEMOIRE 4 GB DDR3 - 250G 7200RPM - 14. HD+ AG LED SVA 1600x900- DVD RW - WINDOWS 7 PRO : 1136 CHF

**Imprimantes**

IMPRIMANTE HP LASERJET P3015DN : 474 CHF

J'attire votre attention sur le fait que les prix susmentionnés comprennent une garantie sur site de 3 ans pour les PC et les écrans et de 4 ans pour les ordinateurs portables. Tous ces produits ont fait l'objet d'un appel d'offres ouvert, conduit par le Partenariat des achats informatiques romands (PAIR) qui regroupe des besoins de la plupart des administrations publiques de suisse romande (cantons, villes, établissements de droit public). A titre d'exemple, pour Genève, le PAIR regroupe les besoins du canton, de la Ville, des HUG, de l'Université, des SIG, de l'IMAD, de l'association des communes genevoises, de l'Hospice général, des TPG, de l'IFAGE, des rentes genevoises, de la Fondation officielle de la jeunesse et de l'ASFIP.

En espérant avoir ainsi répondu aux attentes de la commission, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire scientifique, cher Monsieur, mes plus cordiaux messages.

---

**Bernard Taschini**

Secrétaire général adjoint

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la Sécurité (DS)

Place de la Taconnerie 7 - Case postale 3962 - 1211 Genève 3

Courrier interne A101E3/DS

Tél. +41 22 327 94 05 Fax +4122 327 92 15

[bernard.taschini@etat.ge.ch](mailto:bernard.taschini@etat.ge.ch)

[www.geneve.ch/ds](http://www.geneve.ch/ds)